

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1072-18**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 5 novembre 2018, le règlement suivant :

**Règlement 1072-18 définissant le code d'éthique et de déontologie des
employés municipaux et abrogeant le Règlement 1071-18**

Le Règlement 1072-18 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 7^e jour de novembre 2018

Céline LeBlanc
Greffière